



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE PREVENTION

CHARTRE DU COMITE DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Parce que 40 % des cancers sont évitables, le Comité du Val-d'Oise s'engage en prévention en facilitant l'accès à l'information sur les facteurs protecteurs et à risque de cancers et le dépistage.

Parce qu'en tant qu'association, nos ressources humaines et financières sont limitées et dépendent de la générosité publique (donateurs et financeurs publics). La prévention entrant dans le champ de nos missions sociales, nos interventions sont proposées sans contreparties financières pour nos partenaires. Cela ne signifie néanmoins pas qu'elles ne génèrent pas de coûts pour notre association.

Parce que nous recevons de nombreuses demandes d'accompagnement pour la mise en œuvre de projet de prévention dans tout le département, il ne nous est malheureusement pas possible de pouvoir répondre favorablement à toutes ces dernières au vu de nos moyens actuels. Un arbitrage et une répartition de nos capacités d'accompagnement sont effectués.

Afin d'être le plus cohérent possible dans cet arbitrage, nous demandons que chaque commune nous fasse remonter ses besoins le plus en amont possible. Une priorité sera accordée aux demandes émanant des communes qui soutiennent stratégiquement et financièrement le Comité (subvention communale, dons ponctuels, mise à disposition de salle etc.), ainsi qu'à celles identifiées comme territoires vulnérables présentant des indicateurs de santé faibles et/ou ayant signé un contrat local de santé avec l'ARS dans un souci de diminution des inégalités de santé territoriales.

Pour cela, le Comité se réserve le droit d'annuler ou de reporter la mise en œuvre d'un projet en cas d'imprévu (manque de financements, de ressources humaines, arrêt d'un projet, etc.) ou si les conditions de réalisation du projet ne sont pas propices à une réalisation sereine ou efficace (conditions d'accueil, météo, nombre d'inscrits, bilan non satisfaisant, etc.).

Pour cela, la Ligue contre le cancer propose différents types d'interventions et de supports à partir de l'analyse des besoins de la commune et en fonction de ses propres ressources départementales.

Pour atteindre ces objectifs, nous demandons à nos partenaires de s'engager à mettre en place des conditions favorables à la mise en œuvre des actions, en particulier **en prenant connaissance de la présente Charte** et en **identifiant un référent** pour être en lien avec notre association : coordinateur santé, agent, élu, etc.

Le référent identifié pourra par exemple :

- Recenser l'ensemble des besoins sur son territoire (établissements scolaires et périscolaires, centres sociaux, associations locales etc.)
- Faire remonter à la Ligue les besoins de son territoire
- Assurer le lien entre la Ligue et la commune/ ou la structure demandeuse.
- Coordonner la logistique des actions (réservation de salles, mobilisation publique, etc.).
- Participer à la communication locale des actions.

Afin de faciliter le traitement de vos demandes, nous vous invitons à les formuler prioritairement **par mail** à l'adresse suivante : alexandra.franc@ligue-cancer.net

NB : Dans le cadre des campagnes Octobre Rose et Mars Bleu, des formulaires spécifiques de demandes d'accompagnement ou d'intervention reprenant des informations essentielles (ex : objectifs, public cible, dates souhaitées, nombre de personnes attendues...) seront à remplir via notre site internet (<http://www.ligue-cancer.net/95-valdoise>).

Le Comité du Val-d'Oise de la Ligue contre le cancer

